

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Calendrier et périmètres

Le calendrier des élections de l'UES (Unité Économique et Sociale composée des 3 sociétés gfi informatique, gfi progiciels et gfi i&p) a été fixé par le juge du Tribunal d'Instance, avec un scrutin de **premier tour fin janvier**.



Parallèlement, le Ministère du travail n'ayant pas rendu son avis dans le délai de deux mois suivants le recours déposé par la Direction, son avis est donc implicitement celui de la DIRECCTE, à savoir les **périmètres des établissements identiques à ceux actuels**.

Les dates à retenir :

- ➡ **Lundi 5 janvier : dépôt des listes de candidatures**
- ➡ **Lundi 26 janvier : envoi du matériel de vote aux électeurs**
- ➡ **Du vendredi 30 janvier 9h au jeudi 5 février 14h : scrutin électronique 1er tour**



LA CASSE DE LA MUTUELLE (PRÉVOYANCE-SANTÉ)

La Direction dénonce l'accord de l'UES Gfi Informatique

Les motivations de la Direction :

- Dénoncer à titre conservatoire l'accord d'entreprise relatif au régime complémentaire de prévoyance et frais de santé.
- Permettre la négociation des adaptations réglementaires, techniques et économiques nécessaires à la pérennité du régime.
- Redonner un socle juridique stable à l'accord qui sera signé.
- La disparition ou la perte de représentativité de certaines organisations syndicales pose la question de la validité des avenants signés à l'accord de 2004
- Aspect réglementaire : mise en conformité « contrats responsables » à compter du 1^{er} avril 2016.
- Aspect économique : Assurer l'équilibre à long terme du régime (déficit actuel de 5%)
- Aspect social : permettre aux salariés qui le souhaitent de ne pas souscrire au régime frais de santé dans les cas prévus par la loi (CDD, apprentissage, temps partiel, autre assurance...)



Lors de la consultation du 10 décembre dernier, le CCE s'est prononcé défavorable à la dénonciation de l'accord prévoyance-santé.

Conséquences :

- ➡ **Les conditions du régime restent à l'identiques jusqu'au 1^{er} avril 2016.**
- ➡ **S'il n'y a pas d'accord signé avec les Organisations Syndicales d'ici le 1er avril 2016, ce sera une décision unilatérale de la direction qui imposera les nouvelles conditions du régime.**

La **CFDT** ne peut, dans un premier temps, que prendre acte de cette décision de l'employeur. A la question « **Qui négociera le nouvel accord ?** », la réponse sera donnée dans les urnes (électroniques), le 5 février 2015. En effet, ce sont les Organisations Syndicales qui sortiront représentatives (+10%) du 1^{er} tour des élections professionnelles de l'UES Gfi Informatique qui pourront s'asseoir à la table des négociations.



Solidarité : La **CFDT** défend un système de cotisation respectant l'adage
« **Cotiser selon ses moyens, percevoir selon ses besoins** ».

Équité : La **CFDT** revendique l'alignement des taux de cotisation
des différentes tranches de salaire TA/TB/TC. (*)

NÉGOCIATION EN COURS - Astreintes

Négociation suspendue par la Direction DRH. Pour des raisons économiques, la Direction ne souhaite inscrire que des engagements de base : femmes enceintes... etc. Mettre quelque chose en place pour jeter les bases qui feront l'objet d'une note de service. « Donnons du temps au temps ».

La **CFDT** rappelle que l'une de ses revendications forte est le **volontariat** et que si les clauses de l'accord sont suffisamment attractives, les salariés seront volontaires

La **CFDT** rappelle que les salariés gfi sont appelés à faire des astreintes, le sont uniquement à la demande des clients. C'est donc dans le cadre d'un contrat commercial, où les astreintes sont facturées.

Déclaration au nom des Organisations Syndicales : « **Nous prenons acte que la Direction suspend les négociations, et nous demandons un engagement sur la reprise de négociations au plus tard en juin 2015, après avoir recueilli l'expérience sur l'application de la note, et en nous fournissant des indicateurs.** »

Réponse de la Direction : « **Plutôt septembre 2015. Nous attendons que les modifications du CRA (nouveaux paramètres de saisie) alimentent des données à étudier. Les salariés de la branche IS de Paris et Nantes sont actuellement pilotes pour tester la nouvelle fenêtre de saisie astreintes** ».

Les points sur lesquels la CFDT ne cèdera pas :

- principe du volontariat
- respect de l'article L3121-6 du code du travail, notre proposition d'astreinte en 4j / 3j
- pas de différence habituelle/exceptionnelle

NÉGOCIATION EN COURS - Qualité de Vie au Travail

La **CFDT** a émis de nombreuses revendications (cf nos dernières communications et/ou contactez nos représentants). Pour la **CFDT** le texte n'est pas mûr et demande la poursuite des négociations.

La délégation CFDT n'est pas prête à signer le texte en l'état.

NÉGOCIATION EN COURS - Forfait jours

Au fur et à mesure des séances de négociation, le texte a évolué dans le bon sens, notamment sous l'impulsion **CFDT**. Cependant, il reste des améliorations que la Direction doit intégrer.

Les adhérents CFDT seront consultés sur l'opportunité de signer cet accord.



TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES



Dès que la Direction a imposé aux salariés cette carte tickets restaurant électronique, la **CFDT** a demandé l'ouverture de négociations. Refus clair et net de la Direction. Dommage ! Cette nouveauté n'est pas à la hauteur des avantages annoncés... loin de là !

La **CFDT** reconnaît que cette carte est un moyen de paiement satisfaisant pour un certain nombre de salariés, et nous nous réjouissons pour eux. Mais il reste tellement de cas où les salariés ne peuvent pas disposer de leur argent... C'est auprès de ces salariés que la **CFDT** reste mobilisée.

Rematériation

ou comment transformer les tickets restaurant (TR) électroniques en TR papier

Afin que les salariés puissent disposer de leur argent,
la CFDT revendique la gratuité de la rematériation
des tickets restaurant, et cela sans plafond.



Concernant la bascule des tickets restaurants électroniques au millésime suivant, en juillet dernier, la Direction a indiqué « La bascule d'un millésime à l'autre est automatique. ». La **CFDT** s'en est réjouie, trouvant enfin un avantage à la carte TR électronique par rapport aux tickets restaurant papier.

Aujourd'hui, la Direction nous annonce qu'EDENRED a été contraint de modifier le processus initialement prévu. Et que les collaborateurs ayant du millésime 2014 sur son compte au 28 février 2015, devront faire la demande de passage au millésime 2015 sur le site «myedenred». La **CFDT** interpelle la Direction :

- ➡ Quelles sont les contraintes qui ont obligé EDENRED a changé le processus de bascule automatique initialement prévu ?

Changement de millésime

ou comment transformer les tickets restaurant 2014 en tickets restaurant 2015

Afin qu'aucun salarié ne perde d'argent,
la CFDT revendique une bascule automatique,
sans intervention des salariés.

La Direction ajoute : « Les sommes qui n'auraient pas été passées d'un millésime à un autre, seront, comme cela était fait avant, versées aux CE concernées. »

- ➡ La **CFDT** revendique que les sommes soient versées aux CE uniquement à l'expiration des cartes TR.



TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES

PETITION



La **CFDT** invite tous les salariés à signer cette pétition.

Signez et faites signer cette pétition.

Reproduction libre

Rematériation

(Transformer les tickets restaurant électroniques en TR papier)

Afin que les salariés puissent disposer de leur argent, je demande la gratuité de la rematériation des tickets restaurant, et cela sans plafond.

Changement de millésime

(Transformer les tickets restaurant 2014 en tickets restaurant 2015)

Afin qu'aucun salarié ne perde d'argent, je demande une bascule automatique du millésime sans intervention des salariés.

Nom Prénom	Signature	Signature

A transmettre à cfdtgfi@yahoo.fr par courriel ou via les photocopieurs qui disposent d'une fonction de numérisation.



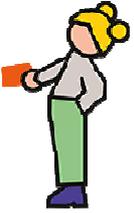
ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION
DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ
AUTONOMIE
RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.
Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT



Émancipation
Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie
Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

Respect des droits de l'homme
Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie
Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité
Prendre en charge les salarié-e-s en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr 	GFI INFORMATIQUE	Est	<i>Fabrice DEMORI</i>	f.demori@hotmail.fr
		Ile de France	<i>Consuelo FELIU LLOMBART</i> <i>Adélaïde DA COSTA</i>	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	<i>Christophe SIMON</i>	cfdt.med@gmail.com
		Nord	<i>Christian TANGHE</i>	cfdtnord@free.fr
		Ouest	<i>Gaëtan RYCKEBOER</i>	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	<i>Contact CFDT</i>	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
	GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	<i>Stéphane GLAÇON</i>	cfdt.gfi.ip@gmail.com	
GFI PROGICIELS	<i>Luc FOURNIER</i>	cfdtprogiciels@yahoo.fr		
Hors UES	COGNITIS	<i>Sébastien LACREU</i>	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	<i>Tomas RODRIGUEZ</i>	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	<i>Yassine FARES</i>	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	<i>Richard FOSSUO</i> <i>Didier GUERIN</i>	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.infogen@gmail.com	

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.